

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VILLENEUVE-LES-MAGUELONE - HERAULT -**

2023DCC25

Séance du 17 octobre 2023

Nombre de membres
en exercice : 17
Présents : 10
Procurations : 2
Absents : 5
Date de convocation :
10/10/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi dix-sept octobre à 18h00, le Conseil d'administration du CCAS de Villeneuve-lès-Maguelone s'est assemblé dans la salle Nelson Mandela, sous la présidence de Véronique NEGRET, Présidente.

Objet : Modification du tableau de l'effectif du personnel

Présents : Véronique NEGRET, Marie-Anne BEAUMONT, Serge DESSEIGNE, Arnaud FLEURY, Marie-Rose NAVIO, Béatrix GUERRERO, Nathalie WALFARD, Laurence ROUSSEL, Stéphane TOMAS, Xavier BARRANDON

Procurations : Laëtitia MEDDAS (procuration Arnaud FLEURY), Frédéric VABRE (procuration Nathalie WALFARD)

Excusés : Noël SEGURA, Malika EL BAGHDADI

Absents : Abdelhak HARRAGA, Virginie MARTOS-FERRARA, Geneviève BERIN

La Présidente expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer les emplois permanent suivant afin d'assurer le bon fonctionnement de l'EHPAD Mathilde Laurent :

- 1 poste d'auxiliaire de soins principal à temps non complet (20H00 hebdomadaire)
- 1 poste d'ergothérapeute à temps non complet (17H50 hebdomadaire)
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet

De ce fait il est proposé de créer les emplois suivants :

- 1 poste d'auxiliaire de soins principal à temps non complet (20H00 hebdomadaire)
- 1 poste d'ergothérapeute à temps non complet (17H50 hebdomadaire)
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité (1 abstention : Mme Béatrix GUERRERO),

DECIDE de modifier ainsi qu'il suit le tableau de l'effectif du personnel du CCAS, dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le..... 19 OCT. 2023 -
Et publication le..... 19 OCT. 2023 -

Acte rendu exécutoire après
 Dépôt en préfecture le... 1.9.OCT. 2023 -
 Et publication le... 1.9.OCT. 2023 -

EMPLOIS PERMANENTS

EMPLOIS PERMANENTS					
FILIERE ADMINISTRATIVE	Catégories	Emplois existants	Echelles indiciaires	Emplois pourvus	Nbr d'emplois proposés
Attaché Principal	A	1	IB : 593 - 1015	1	
Rédacteur	B	1	IB : 389 - 597	1	
Adjoint administratif principal 1 ^{er} classe TC	C	1	IB 388- 558	0	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe TC	C	3	IB 368- 486	3	
Adjoint administratif à TC	C	3	IB 367- 432	1	
FILIERE TECHNIQUE	Catégories	Emplois existants	Echelles indiciaires	Emplois pourvus	Nbr d'emplois proposés
Adjoint technique TC	C	1	IB 389-597	1	+1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TC	C	3	IB 401-638	2	
Adjoint technique TNC (30h/s)	C	1	IB 389-597	1	
Agent de maîtrise principal TC	C	1	IB 390-597	1	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	Catégories	Emplois existants	Echelles indiciaires	Emplois pourvus	Nbr d'emplois proposés
Agent social principal de 1 ^{ère} classe TC	C	2	IB 388-558	1	
Agent social principal de 1 ^{ère} classe TNC (30h/s)	C	1	IB 388-558	0	
Agent social principal de 2 ^{ème} classe TC	C	5	IB 368-486	3	
Agent social principal de 2 ^{ème} classe TNC (30h/s)	C	2	IB 368-486	2	
Agent social principal de 2 ^{ème} classe TNC (28h/s)	C	1	IB 368-486	1	
Agent social principal de 2 ^{ème} classe TNC (20h/s)	C	2	IB 368-486	1	
Agent social TC	C	4	IB 367-432	3	
Agent social TNC (15h/s)	C	2	IB 367-432	1	
Agent social TNC (20h/s)	C	0	IB 367-432	0	+1
Agent social TNC (24.5h/s)	C	1	IB 367-432	1	
Agent social TNC (28h/s)	C	1	IB 367-432	1	
Aide-soignant de classe supérieure TC	B	7	IB 433-665	5	
Aide-soignant de classe normale TC	B	8	IB 389-610	5	
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe TC	C	3	IB 368-486	2	
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe TNC 17H30	C	1	IB 368-486	1	
Technicien paramédical de classe normale TNC (17.5h/s)	B	1	IB 418-664		
Ergothérapeute (17h50/s)	A	0	IB 444-821	0	+1
Infirmier en soins généraux hors classe TC	A	2	IB : 489-886	2	
Infirmier en soins généraux TC	A	2	IB : 444-821	2	
Infirmier en soins généraux TNC (17h30/s)	A	1	IB : 444-821	0	
Infirmier de classe supérieure	B	1	IB : 532-751	0	
Infirmier de classe normale	B	1	IB : 418-664	0	
Cadre de santé	A	1	IB : 541-940	0	
Psychologue de classe normale TNC (14h/s)	A	1	IB : 444-821	1	
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	2	IB : 502-761	2	
Assistant socio-éducatif TC	A	1	IB : 444-714	0	
Médecin territorial hors classe (14h)	A	1	IB : 901-HEB Bis	0	
Médecin territorial de 1 ^{ère} classe (14h)	A	1	IB : 801-HEA	0	
Médecin territorial de 2 ^{ème} classe (14h)	A	1	IB : 528-966	0	
Médecin territorial hors classe (17H30)	A	1	IB : 912-HEBbis3	0	
Médecin territorial de 1 ^{ère} classe (17H30)	A	1	IB : 801-HEA	0	
Médecin territorial de 2 ^{ème} classe (17H30)	A	1	IB : 528-966	0	

FILIERE ANIMATION	Catégories	Emplois existants	Echelles indiciaires	Emplois pourvus	Nbre d'emplois proposés
Adjoint d'animation TNC 17h30/semaine	C	1	IB 367- 432	1	
Animateur principal de 1 ^{ère} classe TC	C	1	IB 446 - 707	0	
Animateur principal de 2 ^{ème} classe TC	B	1	IB 401-638	1	
Animateur à TC	B	1	IB 389-597	0	

EMPLOIS NON PERMANENTS

	Nombre	Rémunération		
Apprenti infirmier	1	Rémunération légale en vigueur	0	
Apprenti aide-soignant	1	Rémunération légale en vigueur	0	
Adjoint administratif	2	SMIC horaire		
Contrat d'avenir	3	SMIC Horaire		
CAE / Parcours Emploi Compétences P.E.C	5	SMIC horaire		
Engagement de service civique	2	36,11 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 (minimum)	1	
Médecin (vacation)	1	140 €/vacation		

DIT que les faits inhérents à ces créations seront imputés au chapitre 012 du budget en cours.
CHARGE Madame la Présidente de notifier la présente à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Villeneuve-lès-Maguelone le 17 octobre 2023

Pour copie conforme.

La Présidente certifie conforme le caractère exécutoire de la présente délibération.

Véronique NEGRET,
Présidente du CCAS,
Vice-présidente de Montpellier
Méditerranée Métropole

Acte rendu exécutoire après
 Dépôt en préfecture le... 19 OCT. 2023 -
 Et publication le... 19 OCT. 2023 -



La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.
 Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet WWW.telerecours.fr